

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.01032

**AMENAGEMENT DU LIT ET DES BERGES DU GIER A RIVE-
DE-GIER « ZONE DURALEX » - LOT 2 : TRAVAUX DE
DEVOIEMENT DU COLLECTEUR ASSAINISSEMENT DU
SIAMVG ET DE REAMENAGEMENT DES BERGES DU GIER
- AVENANT N°2 AU MARCHÉ 2020ASRI41 CONCLU AVEC
LE GROUPEMENT PERRIER TP/ COLAS AUVERGNE
RHONE-ALPES-TPCF/ELLIPSE/COLAS ENVIRONNEMENT**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2194-8 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU le marché 2020ASRI41 attribué le 09 mars 2020 au groupement Perrier TP/Colas Auvergne Rhône-Alpes-TPCF/Ellipse/Colas Environnement relatif à l'aménagement du lit et des berges du Gier à Rive-de-Gier « Zone Duralex » - Lot 2 : travaux de dévoiement du collecteur assainissement du SIAMVG et de réaménagement des berges du Gier,

VU l'avenant n°1 notifié le 10 mai 2021 corrigeant les conditions financières de suivi énoncées dans le CCAP du marché afin qu'elles correspondent à celles prévues initialement à la convention de groupement de commande entre le SIAMVG et Saint-Etienne Métropole,

CONSIDERANT que les modifications suivantes ont été apportées au projet initial de travaux :

- la démolition de béton supplémentaire découvert sous les dalles pour plus de 8 000 tonnes,
- la réalisation de dépollution complémentaire par anticipation d'aménagement urbain du site,
- la fourniture et mise en place de terres végétales équivalent à 11 000 m³ initialement prévue dans le lot 3,

CONSIDERANT que ces travaux supplémentaires ont entraîné :

- l'incorporation de prix nouveaux au marché,
- la modification des quantités initialement prévues au marché sur certains prix,
- l'augmentation globale de la masse des travaux,
- la prolongation du délai d'exécution,

CONSIDERANT que, pour entériner ces nouveaux éléments au marché, la passation d'un avenant 2 au marché est nécessaire,

DECIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°2 au marché n°2020ASRI41 est conclu avec le groupement Perrier TP/Colas Auvergne Rhône-Alpes-TPCF/Ellipse/Colas Environnement afin d'introduire dans le marché les nouveaux prix suivants :

RECU EN PREFECTURE

Le 16 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20231003-C20230103210

Date de mise en ligne : 16 octobre 2023

N°	DESIGNATION DE L'ARTICLE	UNI TE	PRIX UNITAIRE H.T.
PN-01	Fourniture et pose de 2 sondes supplémentaires (ph, oxygène dissous)	Ft	19 740,00 €
PN-02	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale sur les berges sur une épaisseur moyenne de 30 cm	M3	26,00 €
PN-03	Création de fosses de plantation	M3	46,00 €
PN-04	Réalisation enrochements pieds de berge, blocs libre 100/500 kg	M3	99,00 €
PN 05	Sciage du mur en rive droite	Ft	2 695,00 €
PN 6 Collecteur SIAMVG			
PN 06-1	Canalisation ø1200 mm PRV SN 10000N/m²	ML	457,00 €
PN 06-2	Regard Diamètre 1000 PRV avec échelons, dalle béton de couronnement et tampon fonte	U	7500,00 €
PN 7 Confinement renouée			
PN 07-1	Fourniture et pose d'un complexe pour confinement renouée : géotextile 300 g/m², géomembrane PEHD 1mm et géogrille accroche-terre	M²	19,50 €
PN 07-2	Fixation mécanique sur ouvrage béton (regards et murets béton)	ML	39,90 €
PN 07-3	Raccordement en PEHD (manchette) sur tuyau ø200	U	166,00 €
PN 07-4	Raccordement en PEHD (manchette) sur tuyau 200mm<ø<500mm (tabouret de branchement compris)	U	292,00 €
PN 07-5	Raccordement en PEHD (manchette) sur tuyau 500mm<ø<800mm	U	397,00 €
PN 08	Gestion cuve hydrocarbures	Ft	3 914,00 €
PN 9 Gestion terres impactées en goudron			
PN 09-1	Préparation des matériaux, tri, collecte et transport de 1 benne de terres + goudrons,	Ft	1 985,00 €
PN 09-2	Traitement des matériaux en incinération y/c TGAP 2022	To	668,50 €
PN 09-3	Suivi et traçabilité	Ft	180,00 €
PN 10 Retrait barbacanes amiantées			
PN 10-1	Préparation de la zone, gestion des EPI spécifiques	Ft	1 500,00 €
PN 10-2	Démolition du mur concerné (150 ml) : démolition BRH, tri et mise en stock des blocs zur zone barrière	Ft	16 350,00 €
PN 10-3	Démolition soignée pour dégagement des barbacanes, mise en big-bag étanches	Ft	11 040,00 €
PN 10-4	Gestion des déchets amiantés en filière si quantité inférieure à 1 tonne	Ft	985,00 €
PN 10-5	Gestion des déchets amiantés en filière si quantité supérieure à 1 tonne	To	300,00 €
PN 11	Plus-Value pour modification phasage du débrouillage et abattage des arbres	Ft	21 370,00 €
PN 12	Plus-value au prix 523 pour traitement de la renouée du Japon	M³	4,40 €
PN 13	Mise à disposition d'une pelle et d'un chauffeur pour réalisation des sondages sur les PPC	J	1 350,00 €
PN 14	Fourniture et pose de marches en bois Pin autoclave classe 4, dimensions 25 cmx25 cm, longueur 150 cm y compris habillage marche et contre marche	U	180,00 €
PN 15	Fourniture et pose d'un portillon manuel barreauté de 1mx2m, cadre 50x50mm, barreaux 25x25mm, piliers 80x80mm, serrure en applique avec cylindre Européen 3 clés, ouverture 180°, y compris fondations, plots et scellement béton	U	825,00 €
PN 16	Installation de chantier et étude d'exécution complémentaire pour traitement des PPC	Ft	13 600,00 €
PN 17	Décroustage de la surface et évacuation en décharge inerte	Ft	10 180,00 €
PN 18	Mise à disposition d'une équipe de terrassement (1 chef de chantier + véhicule + 1 pelle 20-25T pour terrassement + 1 pelle 20-25T pour déballe + 1 transport + 1 technicien spécialisé SSP)	J	6 400,00 €
PN 19	Chargement des terres polluées pour une gestion en filière	J	2 100,00 €
PN 20	Transport et gestion en filière de terres polluées (catégorie 1 HCT < 10 000 mg/kg)	T	58,10 €
PN 21	Transport et gestion en filière de terres polluées (catégorie 1 HCT < 20 000 mg/kg)	T	75,20 €
PN 22	Atelier de criblage complet (pelle mécanique, chargeuse et crible)	J	4 517,00 €
PN 23	Mise à disposition pelle 20-25T équipée d'un BRH	J	2 040,00 €
PN 24	Chargement et évacuation de déblais inertes de béton si découverte dans les terrassements	T	15,75 €
PN 25	Coordination, traçabilité et suivi analytique des matériaux	Ft	6 550,00 €
PN 26	DOE complémentaire	Ft	1 300,00 €
PN 27	Collecteur FONTE ø300	ML	164,00 €
PN 28	Déviator de la galerie (bief)	Ft	23 810,00 €
PN 29	Démolition mur rue Antoine Marrel pour réalisation d'un accès au poste de relevage	Ft	2 840,00 €
PN 30	Enlèvement des matériaux ISDI+ sur la plateforme	M³	2,75 €
PN 31	Reprise des berges et du soutènement autour de la prise d'eau	Ft	62 125,00 €
PN 32	Travaux pour mise en place d'une pompe supplémentaire	Ft	5 850,00 €
PN 33	Fourniture pièces pour concasseur renouée (usure et casse inhabituelles liées à la présence de béton et ferrailage)	Ft	5 000,00 €
PN 34	Démolition de béton (hors dalle et murs de soutènement)	T	19,71 €
PN 35	Travaux de remise en état suite précipitations du 29/06/2023	J	3 202,80 €

ARTICLE 2

Le montant global du marché passe de 6 061 186,00 € HT à 6 216 728,26 € HT soit une augmentation de 2,57 %.

ARTICLE 3

La durée du marché est prolongée de 7 semaines faisant passer la durée globale du marché à 91 semaines.

ARTICLE 4

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 5

La dépense correspondante sera affectée au Budget rivière - Section investissement - 2014 APGIER 431 et compte 45.

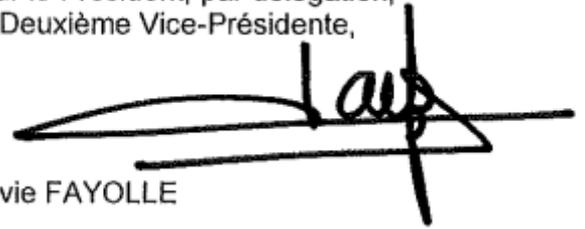
ARTICLE 6

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 7

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 16/10/2023
Pour le Président, par délégation,
La Deuxième Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Fayolle', written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a vertical stroke that extends downwards.

Sylvie FAYOLLE